

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DASCO 110 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (233 887 euros), subventions d'équipement (79 920 euros) et subventions pour travaux (189 219 euros).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu la délibération 2020 DASCO 112, du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2021 des collèges autonomes (10 500 406 euros) ;

Vu la délibération 2020 DASCO 113, du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2021 des collèges imbriqués avec un lycée (2 056 925 euros) ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris, soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (233 887 euros), de subventions d'équipement (79 920 euros), et de subventions pour travaux (189 219 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement, en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement, en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 04 octobre 2021 ,

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Des dotations complémentaires de fonctionnement sont attribuées à certains collèges publics, suivant le tableau joint en annexe, pour un montant total de 233 887 euros.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : Des subventions d'équipement sont attribuées à certains collèges publics parisiens, suivant le tableau figurant en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 79 920 euros.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, sous réserve de la décision de financement.

Article 5 : Des subventions pour la réalisation de travaux d'entretien sont attribuées à divers collèges publics parisiens, suivant le tableau figurant en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 189 219 euros.

Article 6 : La dépense d'investissement correspondante, soit 136 048 euros, sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, sous réserve de la décision de financement.

La dépense de fonctionnement correspondante, soit 53 171 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de l'exercice 2021, sous réserve de la décision de financement.

Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO